55e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 18 5 MAI 1938

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Que répondre à l'objection suivante ? « Pourquoi, si la religion catholique est la vraie, les neuf dixièmes de l'humanité l'ignorent-ils ? Pourquoi tant de doutes s'élèvent-ils sur les réalités de l'Evangile, alors que d'autres réalités historiques n'ont jamais été contestées ? »

J'ai invoqué l'intérêt personnel du grand nombre à ne pas croire les vérités religieuses, alors qu'il est moralement indifférent qu'un fait historique soit réel. Mais cette réponse n'a pas suffi. En effet, on insiste :

« Sans doute, Dieu existe ; *la religion* est nécessaire. Mais donnez-nous des preuves indiscutables et indiscutées, incontestables et incontestées, que *la religion catholique* soit la vraie. Jusque là, nous nous soumettrons à ses rites, puisque nous y avons été élevés. Mais accepter ses croyances, non, nous ne le pouvons pas. »

R. — C'est là, en effet, une grave objection qui se formule fréquemment, même en des milieux croyants. Et, sans doute, ce n'est qu'en hésitant et conscient de son insuffisance qu'un théologien se disposera à y répondre. Si la théologie ne peut donner une solution totale aux difficultés que recouvre l'objection, elle fournit cependant quelques indications précieuses, susceptibles d'apporter un peu de clarté en un difficile problème.

* *

I. — Tout d'abord, il faut poser en principe l'*impossibilité absolue d'une solution objective adéquate.* — Le but que s'est proposé Jésus-Christ en fondant son Eglise est de faire parvenir aux hommes jusqu'à la fin du monde le bienfait de la rédemption et du salut. Quelles sont, en fait, les âmes sauvées, les âmes damnées ? En d'autres termes, comment agissent sur les hommes les forces spirituelles confiées par Jésus à son Eglise ? Dieu seul le sait, et tant que nous sommes en cette vie, il nous est absolument impossible de percer ce mystère. Les limites du royaume de Dieu ici-bas ne sont pas nécessairement celles que nous marque l'appartenance effective à l'Eglise par le caractère baptismal. Pie IX l'a expressément rappelé dans l'encyclique *Quanto conficiamur mœrore* (10 août 1863) :

« Ceux qui souffrent d'une invincible ignorance à l'égard de notre religion, mais qui, observant avec soin les préceptes de la loi naturelle inscrits par Dieu dans les cœurs de tous, sont prêts à obéir à Dieu et mènent une vie droite et honnête, ceux-là peuvent, avec le secours de la lumière divine et de la grâce, parvenir à la vie éternelle. Dieu qui voit, scrute et connaît parfaitement les esprits, les sentiments, les pensées, les dispositions de chacun, ne souffrira jamais, dans sa bonté et sa clémence souveraines, qu'un homme soit puni des éternels supplices, qui n'aurait pas volontairement encouru la responsabilité du péché. » (Denz.-Bannw., n. 1677).

Sans doute, il sera toujours relativement difficile à un païen, privé du secours des sacrements et ignorant la Révélation, de se garder du péché grave et, avec le secours de la grâce, de parvenir à la foi justifiante. Sous le rapport du salut éternel, son cas est incomparablement plus difficile que le cas du chrétien ou de l'homme né en pays chrétien ; et il nous est interdit « d'avoir bon espoir du salut de toutes les âmes qui ne se trouvent d'aucune façon dans la véritable Eglise du Christ ». A chaque adulte, même païen, pris en particulier, le salut reste néanmoins possible, Dieu lui accordant toujours, au moins à un moment donné de son existence, la grâce suffisante pour se sauver. Nous avons rappelé plusieurs fois ce point de doctrine catholique ; on voudra bien se reporter principalement à 1925, p. 353 et suiv. Mais, dans quelle mesure la volonté salvifique de Dieu sera-t-elle réalisée chez ces déshérités ? C'est le secret de Dieu, et un secret impénétrable.

Si le salut demeure possible aux païens déshérités, à plus forte raison le sera-t-il aux infidèles monothéistes. Ils ont déjà en leur possession ce minimum de foi requis par S. Paul : *Credere enim oportet accedentem ad Deum, quia est, et inquirentibus se remunerator sit.* (Héb., XI, 6). S'ils ajoutent à cette foi rudimentaire, mais, pour leur cas spécial, suffisante, l'observation des préceptes de la loi naturelle inscrite dans leur cœur et de la loi divine positive, dans la mesure où elle est connue d'eux, le salut éternel leur deviendra relativement facile. Mais dans quelle mesure la volonté salvifique de Dieu sera-t-elle réalisée chez ces moins déshérités ? C'est encore un secret impénétrable.

Les baptisés, schismatiques ou hérétiques, — schismatiques surtout, puisqu'ils ont à leur disposition un sacerdoce véritable qui leur administre validement les sacrements, — ont plus de facilités encore pour parvenir au salut éternel, nonobstant le schisme ou l'hérésie qui les sépare du corps de l'Eglise catholique. Dans quelle mesure la volonté salvifique de Dieu est-elle réalisée parmi eux ? C'est toujours le mystère impénétrable de la prédestination.

Et parmi les catholiques, combien, connaissant la vérité, parviennent à se sauver et à réaliser ainsi la fin pour laquelle Jésus-Christ a institué son Eglise ? Mystère encore.

D'où il suit que le fond du problème, le véritable aspect de la question, nous échappe et nous échappera toujours. Ce problème est, en réalité, le problème de la prédestination, dont la réalisation parmi les hommes est normalement conditionnée par leur appartenance à la religion catholique. Et comme cette appartenance peut être simplement *in voto*, les statistiques établies relativement au nombre de catholiques existant dans le monde entier ne sauraient fournir une indication, même approximative, de la réalité.

Pour bien comprendre la situation, et notre impuissance à connaître ici la vérité, il faut en revenir à la comparaison classique du tapis tissé de lainages ou de soieries de différentes couleurs. A l'endroit, le dessin présente un harmonieux ensemble et excite l'admiration ; à l'envers, il n'est qu'un assemblage de trames informes et de fils disparates. De l'œuvre de Dieu par son Eglise nous ne voyons ici-bas que l'envers, et nous sommes parfois tentés de nous scandaliser. Si nous pouvions connaître l'endroit, notre scandale se changerait bien vite en admiration.

D'ailleurs, notre correspondant exagère en affirmant que les 9/10[es] de l'humanité ignorent la religion catholique. D'après A. Schobel (Droysen, *Handatlas*, 1886, p. 291), sur une population totale d'environ 1400 millions pour le globe terrestre, il existerait 442 millions de chrétiens. D'après Werner *(Orbis terrarum catholicus*, Fribourg-en-B., 1890), sur plus de 1400 millions, les chrétiens sont au nombre de 445 millions, dont 230 millions de catholiques. Selon le P. Krose *(Stimmen aus Maria-Laach*, juillet-août 1903), les chrétiens atteindraient le chiffre de 540 millions, dont 264 millions de catholiques, 166 millions de protestants et 110 millions de schismatiques. Plus modestes sont les chiffres de Behm et Wagner (dans l'*Encyclopédie* de Schaff-Herzog, 1880, p. 205, note 2) : sur 430 millions de chrétiens, on compterait 216 millions de catholiques, 130 millions de protestants et 84 millions de schismatiques.

Ces chiffres, de toute évidence, ne sont qu'approximatifs. Toutefois on peut avec vraisemblance établir pour le monde entier une proportion d'environ un tiers de chrétiens baptisés et un sixième de catholiques. Et les statistiques sur lesquelles nous nous appuyons remontent à trente et quarante années. Que de progrès accomplis depuis le début de ce siècle !

* *

II. — Les chiffres exacts importent assez peu. Car il ne s'agit pas, en l'occurrence, de résoudre un problème de quantité, mais d'expliquer *comment tant d'esprits ne sont pas frappés, d'une manière qui emporte leur adhésion, par les preuves de la vérité du catholicisme*. Notre correspondant a invoqué un motif : l'intérêt personnel du grand nombre à ne pas croire les vérités religieuses.

Cette réponse peut présenter, en certains cas, une explication recevable. Mais elle est insuffisante, et surtout elle devance imprudemment une mise au point nécessaire dans les données d'un problème aussi complexe.

Avant de fournir quelque explication que ce soit, il est en effet indispensable de ramener le problème à ses justes proportions et d'en éliminer les éléments inutiles.

Et d'abord, pour reprendre l'élément quantitatif invoqué par l'adversaire, ce ne sont pas les 9/10[es] ou même les 5/6[es] de l'humanité qui contestent les réalités de l'Evangile, alors que tant d'autres réalités historiques ne sont pas discutées. La question ne se pose sous cet aspect que pour un petit nombre d'intelligences.

En effet :

Tout d'abord, les réalités de l'Evangile ne sont pas présentées à la quasi totalité des non-chrétiens pour être discutées par eux en vue de leur conversion. Combien, parmi ces infidèles, ne sont pas même atteints par le missionnaire ! Combien, en face des pionniers de la vérité, demeurent obstinément fermés, prévenus qu'ils sont contre l'ouvrier de l'Evangile par des préjugés, des vices, des habitudes héréditaires ! Et enfin, parmi ceux que le missionnaire parvient à atteindre, combien n'ont été gagnés à la foi qu'au moyen d'institutions et d'œuvres de bienfaisance ne comportant aucune dialectique, mais se contentant d'adoucir aux corps les aspérités de la vie présente afin d'attirer les âmes vers les espérances divines ! La tactique de tous les missionnaires, sous tous les climats et dans toutes les latitudes, est beaucoup plus de gagner les cœurs que de convaincre les esprits. C'est presque toujours le cœur qui ouvre à l'esprit la porte de la vérité.

D'ailleurs, l'œuvre d'expansion catholique au milieu des infidèles est réalisée le plus ordinairement avec des enfants recueillis en bas âge et éduqués par le missionnaire en vue de fonder plus tard des foyers croyants et des noyaux solides de chrétienté. Ici, il est encore moins question de dialectique. L'enseignement direct du prêtre, parlant au nom de Dieu, suffit à faire germer la foi en ces âmes d'enfants qui, simples et droites, n'auront peut-être jamais besoin d'autres motifs de crédibilité que ceux, relativement à elles très suffisants, de la foi du charbonnier.

Ces constatations se retrouvent, en plus fortes proportions, dans les pays chrétiens. Les convictions des peuples ne sont pas l'aboutissement d'une apologétique savante : elles sont, en fait, le résultat de l'éducation, du milieu, de l'hérédité, de l'habitude, toutes circonstances dont Dieu se sert afin de faciliter la voie du salut aux hommes qu'il aime. N'enseignons-nous pas aux enfants à remercier Dieu d'être nés en pays chrétien, d'avoir reçu une éducation chrétienne, précisément parce que tout cela les a dispensés de faire un long effort pour parvenir à la foi ? La connaissance et l'amour de Dieu leur ont été pour ainsi dire inculqués par leurs mères avec leurs premiers balbutiements. Et c'est ainsi que la plupart des chrétiens ignorent les questions angoissantes sur les réalités évangéliques. Et pourtant leur certitude est grande ! On peut même dire que

« la foi du peuple, d'humbles religieuses, d'ignorants, de pauvres femmes, arrive souvent au plus haut degré de certitude. Elle dirige toute leur vie, elle les console dans les affres de toutes les douleurs et les fait sourire à la mort. Elle met dans leur cœur la sérénité, la joie, souvent le dévouement héroïque. Cette foi, elle est si lumineuse et si profonde, si vive et si ardente, qu'elle inspire d'admirables accents. Qui n'a entendu de pauvres femmes de nos villages, très ignorantes de toutes les

connaissances humaines, mais chrétiennes, pieuses et vaillantes, parler de Dieu, de N.-S. Jésus-Christ, du devoir, de la vertu, du ciel, dans des termes qui étonnent et ravissent ? N'est-ce pas la réalisation merveilleuse de ce texte de l'Evangile : « *Et en cette même heure Jésus tressaillit de joie dans un mouvement du Saint-Esprit et dit : Je vous rends grâce, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux petits...* » (Mt., XI, 25-26).

Quelle preuve de la vérité du christianisme ont donc ces humbles et ces ignorants ?

« Une preuve qui est à la portée de tous et dont tous saisissent la valeur : la preuve expérimentale... Les plus ignorants constatent en eux et autour d'eux l'influence bienfaisante, incomparable, salutaire de la religion chrétienne. Ils savent que cette religion ne commande que le bien, qu'elle ne réprouve que le mal, qu'elle purifie et élève les âmes, qu'elle combat les passions mauvaises, qu'elle met un baume divin sur les plus cruelles blessures des cœurs... Tous, nous avons entendu des chrétiens affligés, désolés, nous dire : Que serais-je devenu, que deviendrais-je sans la foi et sans les espérances chrétiennes ? Ah ! comme je comprends que ceux qui n'ont pas la foi se désespèrent et cherchent un refuge dans la mort !... Qui ne connaît les actes de dévouement, les œuvres admirables de la charité catholique ? L'esprit le moins éclairé comprend qu'une telle religion ne peut pas être l'erreur ou le mal. Il voit que cette religion est enseignée, pratiquée, réalisée dans l'Eglise catholique. N'y a-t-il pas là une grande, puissante et populaire démonstration ? » (Mgr Turinaz, *La vraie notion de la foi*, p. 69-70).

On ne saurait même affirmer que le contact quotidien avec des infidèles ou des hérétiques provoque infailliblement dans l'esprit des catholiques des doutes véritables sur les réalités de l'Evangile. Il suffit d'avoir vécu quelques années en pays de religions mélangées, pour constater l'influence quasi nulle exercée sur la foi des catholiques par le voisinage de protestants ou d'israélites. Voici un lycée interconfessionnel. Pour les études littéraires et scientifiques, les élèves sont mélangés. Mais vienne l'heure de l'enseignement religieux, chaque confession se retrouve séparée sous la direction du maître spécialisé : les catholiques avec l'aumônier, les protestants avec le pasteur, les israélites avec le rabbin. Tout ce petit monde vit en bonne harmonie, et la foi des catholiques ne paraît nullement troublée par la constatation qu'il existe des confessions religieuses différentes. L'étude consciencieuse du catéchisme, l'enseignement plus complet qui s'y ajoute après la Communion solennelle, crée un état d'esprit assez généralisé chez les catholiques : ils savent reconnaître l'erreur et en même temps proclamer la bonne foi de leurs petits camarades, et ils demeurent eux-mêmes persuadés de posséder la vérité. Si quelques questions de controverses religieuses sont posées à l'occasion du protestantisme ou du judaïsme, ce n'est jamais pour mettre en cause les fondements de la foi chrétienne. Des doutes pourront surgir plus tard en quelques esprits, mais ce sera vers la fin des études secondaires et sous des influences tout autres que celles du voisinage : influences d'ordre scientifique ou philosophique, précisément celles auxquelles notre correspondant fait allusion. On discute alors « les réalités de l'Evangile ».

Nous sommes alors en face de la « crise religieuse », qui sévit surtout chez les intellectuels au cours des études supérieures... Le cas est connu.

Par conséquent, n'exagérons rien. Ce sont les intellectuels, — et encore pas tous, — qui veulent trouver de leur adhésion au dogme catholique une raison pleinement démonstrative, en regard des exigences du raisonnement.

Leur cas est évidemment l'exception. Cependant il présente un intérêt de premier ordre, parce qu'il pose, en face des exigences intellectuelles, le problème de l'adhésion aux vérités révélées. Au fond, c'est le problème du caractère rationnel de l'acte de foi grâce aux motifs de crédibilité.

* *

III. — Le vrai problème est donc *la valeur rationnelle des motifs de crédibilité*.

Pour le résoudre, il nous faut procéder par ordre et sérier les questions.

1° Quand on demande des preuves démontrant « que la religion catholique est la vraie », il est certain que personne n'attend une preuve directe de la vérité des dogmes.

Sans doute, certains dogmes peuvent être objet de démonstration rationnelle. Tous les dogmes proposés à notre croyance ne sont pas nécessairement des mystères. Ainsi que l'enseigne expressément le concile du Vatican, « Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude au moyen des choses créées ;... néanmoins il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de se révéler lui-même... par une autre voie, la voie surnaturelle... Cette divine révélation permet, dans la condition présente du genre humain, que des vérités se rapportant aux choses divines et qui par elles-mêmes ne sont pas inaccessibles à la raison, puissent être connues de tous, sans difficulté, avec une ferme certitude et à l'exclusion de toute erreur. » (Sess. III, c. 2, *De revelatione*, § 1, 2 ; Denz.-Bannw., 1785, 1786).

Nous ne prétendons donc pas que les dogmes de l'existence de Dieu, de la liberté, de la spiritualité, de l'immortalité de l'âme ne sont pas également des vérités d'ordre rationnel, ni que l'intelligence humaine ne les puisse atteindre directement et, partant, démontrer philosophiquement. Nous devrons même dans quelques instants mettre en relief la possibilité pour l'homme de démontrer l'existence de Dieu. Ce que nous entendons affirmer ici, c'est que les dogmes spécifiquement constitués par des mystères, vérités dépassant la capacité de l'entendement humain, ne sauraient être objet direct de démonstration rationnelle, ni avant, ni après leur révélation.

L'enseignement de l'Eglise est formel : « L'Eglise catholique, dit encore le concile du Vatican, s'est toujours accordée à admettre et elle tient qu'il y a deux ordres de connaissance distincts, non seulement par leur principe, mais encore par leur objet : par leur principe, parce que nous connaissons dans l'un au moyen de la raison naturelle, dans l'autre au moyen de la foi divine ; par leur objet, parce que, outre les vérités auxquelles la raison naturelle peut atteindre, l'Eglise propose à notre foi des mystères cachés en Dieu, qui ne peuvent être connus que par la révélation divine. » (Id., c. 4, *De fide et ratione*). Et, dans son canon 1,

le concile jette l'anathème « à qui dirait que la révélation divine ne renferme à proprement parler aucun mystère véritable, mais qu'une raison cultivée peut, par ses principes naturels, comprendre et démontrer tous les dogmes de la foi. » (D.-B., n. 1795, 1816).

Même après leur révélation, les mystères proposés à notre foi ne sont pas susceptibles d'une démonstration rationnelle. Le *Syllabus* a réprouvé la proposition suivante (prop. 9) : « Tous les dogmes de la religion chrétienne, sans distinction, sont l'objet de la science naturelle ou philosophie ; et avec une culture purement historique, la raison humaine peut, d'après ses principes et ses forces naturelles, parvenir à une vraie connaissance de tous les dogmes, même les plus cachés, pourvu que ces dogmes aient été proposés à la raison comme objet. » (D.-B., n. 1709).

Donc, on est pleinement d'accord avec l'Eglise en affirmant que la raison humaine ne peut, par ses propres lumières, rendre directement compte de la vérité des mystères révélés et proposés à notre croyance. Même lorsque la raison, éclairée par la foi, acquiert quelque intelligence des mystères, « jamais cependant elle n'est rendue capable de les pénétrer comme les vérités qui constituent son objet propre. En effet, par leur nature, les divins mystères dépassent tellement l'entendement créé, qu'après avoir été communiqués par la révélation et reçus par la foi, ils restent néanmoins couverts du voile de la foi elle-même et enveloppés comme d'une sorte de nuage, *tant que nous restons éloignés de Dieu par cette vie mortelle ; car nous marchons dans le chemin de la foi et non dans celui de la vision* (II Cor., v, 6). » (Conc. du Vatican, *loc. cit.*, D.-B., n. 1796).

Les preuves incontestables et incontestées que la religion catholique est la vraie, ne sauraient donc être constituées par une démonstration directe de la vérité des dogmes.

2° Il ne peut être question que d'une *démonstration rationnelle de la crédibilité* des dogmes. Si l'on ne peut prouver la vérité de tout ce qu'il a plu à Dieu de nous révéler, on peut du moins prouver *que* Dieu a révélé et, partant, qu'il faut soumettre notre intelligence à ce que son intelligence souveraine veut bien nous dévoiler de ses richesses.

On peut prouver *que* Dieu a révélé, parce que sa révélation s'accompagne de certaines manifestations extérieures qui sont, au regard de l'ensemble des hommes, la marque de son origine divine. Ces manifestations extérieures n'excluent pas, il convient de le dire immédiatement, d'autres motifs intérieurs d'adhérer à la révélation. Nous avons parlé tout à l'heure de la preuve expérimentale de la vérité du catholicisme, qui sert de fondement à l'adhésion ferme et convaincue de bien des âmes, plus riches de piété sincère que d'instruction. Mais, en dehors de ces raisons puisées au cœur même de la nature humaine, il ne serait pas difficile d'énumérer d'autres motifs, inhérents à la foi catholique elle-même, qui rendent cette foi accessible : le symbolisme du culte chrétien frappe l'imagination des artistes ; la beauté de la liturgie et la suavité des chants sacrés font impression sur les âmes mystiques : les austérités des conseils évangéliques attirent les cœurs forts et épris de sacrifice. A l'infini peuvent se varier ces motifs de crédibilité tirés des aspirations de notre être et des convenances de la foi : Dieu, maître des cœurs et des pensées intimes des hommes, sait, dans sa bonté infinie, se servir de tous ces sentiments et de ces correspondances, pour amener les pécheurs à la vertu, les incroyants à la vérité, et pour maintenir les bons dans la foi.

Mais nous n'avons pas ici à considérer les motifs intérieurs. On ne peut, en effet, les prendre comme des règles générales de démonstration. Puissants et irrésistibles dans telles circonstances données et pour tels individus, ils seront inefficaces et sans valeur objective dans d'autres circonstances et pour d'autres individus.

Nous ne pouvons envisager que des motifs constituant, comme le dit le concile, « des signes très certains et appropriés *à l'intelligence de tous* ».

Ces manifestations de l'intervention divine en faveur des vérités à croire, s'appellent, en langage théologique, les « critères de la révélation, » ou plus communément les « motifs de crédibilité ». Le concile du Vatican déclare que les meilleures de ces preuves sont les *miracles* et les *prophéties :* « Afin que l'hommage de notre foi fût d'accord avec la raison, aux secours intérieurs du Saint-Esprit Dieu a voulu joindre des preuves extérieures de sa révélation, savoir, des faits divins, et surtout des miracles et des prophéties, qui, en montrant abondamment la toute-puissance et la science infinie de Dieu, font reconnaître la révélation divine, dont ils sont des signes très certains et appropriés à l'intelligence de tous. » (Const. *de fide cath.*, c. III, *De fide*, D.-B., n. 1790).

Les miracles d'ordre physique et les prophéties, véritables miracles d'ordre intellectuel, sont des signes certains de l'intervention divine : par leur moyen, Dieu rend lui-même témoignage à la véracité de sa parole. Et de plus, ce sont des témoignages appropriés à l'intelligence de tous : tout homme doué de raison, qui connaîtrait suffisamment les miracles, pourrait arriver à la certitude qu'ils sont des faits divins, démontrant la divinité de la religion chrétienne. Tel est le sens de l'affirmation conciliaire :

« Aucune preuve, dit Vacant, n'est mieux à la portée de tous. Ce qui est au-dessus de la portée d'un grand nombre d'intelligences, ce sont les considérations complexes, les longues déductions, les abstractions profondes ; ce serait par exemple un examen du fond même des vérités révélées, qui touchent à tant de problèmes et renferment tant de mystères. Mais les esprits les plus bornés sont ouverts aux preuves fournies par des faits simples et frappants, aux inductions fondées sur un petit nombre d'éléments, aux témoignages positifs. Or ce sont là les conditions de la démonstration du christianisme par les miracles. Un miracle est, en effet, un fait extrêmement simple : c'est une guérison, une résurrection. Il frappe aussi l'attention à cause de son caractère extraordinaire et merveilleux.

D'autre part, la preuve de la divinité des miracles est basée sur une induction aussi facile que celles que les enfants font à chaque instant pour se diriger dans leurs actes. Il n'est personne qui, avec un peu d'expérience et en s'entourant de quelques renseignements, ne puisse savoir que les morts ne ressuscitent pas, que certaines maladies ne se guérissent pas instantanément. En présence d'une résurrection, de la guérison subite d'une maladie incurable, tout homme qui a une certaine connaissance de Dieu dira donc : « Voilà un fait qui suppose l'intervention du Maître de la nature. Le doigt de Dieu est là. »

Il reconnaîtra non moins aisément que ces faits divins

rendent témoignage à la vérité de la révélation. Il comprendra qu'il doit se fier sans aucune crainte à un témoignage qui vient de Dieu même.

Il n'est donc point d'intelligence humaine, si bornée soit-elle, à laquelle la preuve par les miracles ne soit appropriée.

Cette preuve a d'ailleurs une valeur absolue ; elle est propre à convaincre les esprits les plus puissants et les mieux instruits. » *(Etudes théologiques...*, t. II, p. 50).

Mais, en plus des miracles d'ordre physique et d'ordre intellectuel, le concile du Vatican indique encore un autre puissant motif de crédibilité : le miracle moral que constitue l'Eglise catholique elle-même : « A cause de son admirable propagation, de sa sainteté éminente et de son inépuisable fécondité en toutes sortes de biens, à cause de son unité catholique et de son invincible stabilité, l'Eglise est, par elle-même, un grand et perpétuel motif de crédibilité, en même temps qu'un témoignage irrécusable de sa divine mission. » (Id., D.-B., n. 1794). Peut-être même ce motif est-il plus accessible à un grand nombre d'esprits contemporains, auxquels les miracles de l'Evangile apparaissent trop lointains. D'ailleurs, tandis que par l'Evangile on n'aboutit immédiatement qu'à la démonstration *chrétienne* qui ouvre la voie à la démonstration *catholique*, par le miracle de l'Eglise on saisit directement la divinité de son institution et la véracité de son enseignement.

3° Placés en face des miracles de l'Evangile, des prophéties accomplies par le Sauveur ou même du fait divin de l'Eglise, comment se fait-il que de nombreux esprits restent hésitants, sinon indifférents ou même hostiles ?

On a dit que, les preuves de notre religion étant des signes, elles supposent un état d'âme capable de les interpréter, de les comprendre dans une synthèse. C'est pourquoi, ajoute-t-on, des miracles qui, pour les croyants, apparaissent comme des preuves manifestes de l'intervention de Dieu en faveur de leur foi, *sont sans portée pour des incroyants*, mal préparés à les interpréter. Pour eux, le miracle reste un fait obscur, incompris, inexpliqué. Le miracle, en effet, n'est pas « encadré » dans l'ordre naturel et, pour quelqu'un qui le considère dans cet ordre, il ne peut être un signe. Mais si on l'encadre dans l'ordre surnaturel, il prend alors sa signification décisive. Il est, *pour ainsi dire*, naturel dans l'ordre surnaturel. Il est « compris en lui » et donc compris par celui qui, se mettant dans cet ordre, voit les choses de ce point de vue.

Une telle explication nous semble d'une orthodoxie fort discutable. — Il faudrait, en premier lieu, expliquer comment elle s'accorde avec la déclaration du concile du Vatican, qui présente les miracles comme des signes très certains et *appropriés à l'intelligence de tous*, et avec la formule du serment antimoderniste qui nous les fait considérer « comme étant *très appropriés à l'intelligence des hommes de tous les temps et même de l'époque actuelle.* » — On peut se demander ensuite jusqu'à quel point une telle position apologétique est exempte de fidéisme. S'il faut déjà encadrer dans l'ordre surnaturel le miracle et l'interpréter d'après un état d'âme de croyant, quelle signification peuvent encore avoir les formules que Bautain et Bonnetty durent jadis souscrire ? Bautain, en effet, dut, le 8 septembre 1840, souscrire à la proposition suivante : « La preuve des miracles de Jésus-Christ, sensible et frappante pour les témoins oculaires, n'a pas perdu sa force et son éclat vis-à-vis des générations subséquentes ». De son côté, Bonnetty se vit imposer, par la S. C. de l'Index, la formule suivante que déjà Bautain avait dû accepter : « L'usage de la raison précède la foi et y conduit l'homme avec le secours de la révélation et de la grâce » ; formule que le concile du Vatican devait reprendre dans le chap. IV de la III^e session : *recta ratio fidei fundamenta demonstrat.* (Cf. D.-B., n. 1624, 1626, 1651, 1799).

Récemment (19 nov. 1925), le Saint-Office a réprouvé la proposition suivante, qu'avait dénoncée Mgr l'Evêque de Quimper : « Le miracle, pris isolément en lui-même, — c'est-à-dire comme un fait sensible qui ne peut être attribué qu'à la puissance divine, abstraction faite de sa signification symbolique et des exigences subjectives de l'homme, — ne fournit pas une preuve solide de la Révélation. » Dans une lettre adressée à l'évêque, le secrétaire du Saint-Office, cardinal Merry del Val, marquait expressément que « les propositions dénoncées... ou bien ont déjà été proscrites et condamnées en bloc par le concile du Vatican et le Saint-Siège, ou bien fraient la voie aux dites propositions déjà proscrites. »

4° Tout n'est pas cependant à rejeter dans l'explication que nous improuvons comme entachée de fidéisme. Il est fort exact que pour accueillir et même, en un certain sens, « interpréter » la signification apologétique du miracle, il faut une disposition d'âme favorable. Le P. de Grandmaison a donné à cet égard une mise au point, parfaite de précision et d'exactitude théologiques.

L'interprétation du miracle comme signe de l'intervention divine, suppose normalement trois étapes. La première, l'assurance du caractère merveilleux ; et ceci n'est qu'un point de départ. La seconde, l'excellence globale du fait merveilleux : « que dans son mode, son but, ses répercussions légitimes, il soit approprié au sens divin qu'il doit suggérer. » Enfin

« il faut que le fait miraculeux soit nettement lié avec une doctrine, ou une personne, propre à recevoir le sceau divin. La connaissance préalable du thaumaturge, l'estime fondée qu'on a pour son enseignement influe légitimement sur la décision, dispose l'esprit de telle sorte qu'un signe, insuffisant pour un profane, soit surabondant pour un témoin justement prévenu. Les dispositions de celui-ci ne sont pas à prendre en moindre considération : un virtuose, un artiste aura reconnu et déchiffré correctement une phrase de Beethoven, sur des indices et à un moment où de médiocres musiciens hésiteraient encore, non sans raison, touchant l'attribution de la phrase et sa teneur. J. Scheeben note très bien là-dessus que l'interprétation des signes « dépend essentiellement de la clarté, de la vivacité, de la force de nos dispositions morales, surtout de notre amour pour la vérité, de notre respect pour l'autorité de Dieu, de notre confiance en sa bonté et en sa providente sagesse. » Au contraire, « si ces dispositions morales n'existent pas, si l'esprit craint ou redoute la vérité, on s'efforce de briser le lien vivant qui rattache ces signes à l'autorité ou à la véracité de Dieu, on se laisse persuader ou que ces signes ne viennent pas de lui, ou qu'il ne les emploie pas comme des témoignages de révélation. » *(Dogmatique*, t. I, trad. Bélet, p. 491). Nous sommes loin, on le voit, de coups de force qui agiraient sur les spectateurs du miracle par une sorte de

contrainte, au détriment de leur responsabilité. » (*Jésus-Christ*, t. II, p. 244-245).

On le voit, il ne s'agit pas de situer le miracle dans l'encadrement de l'ordre surnaturel et de l'étudier du point de vue de cet ordre : cela, c'est le fidéisme. Il s'agit simplement, tout en gardant au miracle son caractère de fait accessible à la raison de tout homme, quel qu'il soit, de diriger vers lui une curiosité bienveillante avec le désir sincère de connaître la vérité et d'en tirer toutes les conséquences logiques pour la conduite de la vie. Car, ainsi que l'expose le P. de Grandmaison, l'assurance du caractère miraculeux dans le fait divin, signe de la vérité, n'est qu'un point de départ : « A vouloir qu'il s'impose absolument, sans discussion possible, rendant superflues par son évidente transcendance les dispositions religieuses et morales des témoins, on irait droit à la position des Pharisiens réclamant « des signes dans le ciel » et, de ce chef, déboutés par le Christ » (p. 243).

C'est qu'en effet il y a une différence essentielle entre l'évidence mathématique et l'évidence historique. La première force l'assentiment de l'esprit ; la seconde n'entraîne l'adhésion que dans la mesure où l'esprit veut bien considérer et étudier sans parti pris. La première engendre une certitude contraignante ; la seconde une certitude qu'on pourrait appeler « libre », en ce sens qu'il est au pouvoir de la liberté humaine de considérer la vérité par amour pour elle (préjugé favorable), ou de ne la point considérer en raison de motifs plus ou moins intéressés (préjugés défavorables et pas nécessairement coupables).

En soi, le miracle est donc parfaitement adapté à l'intelligence de tous ; mais c'est l'intelligence d'un grand nombre qui, sous l'influence d'une volonté mal disposée, refuse de s'adapter au miracle.

5° Cela dit, il est facile d'énumérer — sans que cette énumération soit exhaustive — les « raisons » (préjugés, dispositions morales défectueuses) pour lesquelles beaucoup d'intelligences considèrent insuffisamment ou ne considèrent pas du tout les preuves du christianisme. Dans son récent ouvrage, *Le beau risque de la foi*, M. l'abbé Joly énumère quelques « raisons » qui empêchent beaucoup d'hommes de parvenir à la foi. Il y a, dit-il, « ceux qui sont esclaves de leur sensualité », et c'est le grand nombre ; il y a « la masse des indifférents que la vie ordinaire suffit à occuper et à satisfaire » ; il y a « ceux qui sont fervents, mais d'une ferveur païenne », auxquels « le christianisme apparaît comme une limitation, et même comme une mutilation » (p. 82-86).

Mais on pourrait signaler aussi les victimes de l'orgueil humain ou du préjugé scientifique, qui, ne considérant dans le miracle qu'un fait extraordinaire, actuellement inexplicable parce qu'encore inexpliqué, s'obstinent à le ranger dans la catégorie des phénomènes que la science devra, après plus ou moins de tâtonnements et d'efforts, arriver à expliquer ; ou encore ceux qui, ne voyant dans les faits divins qu'une manifestation extériorisée des faits psychologiques intérieurs, une efflorescence naturelle de l'expérience religieuse répondant aux plus profondes aspirations de l'âme, refusent à priori d'admettre une révélation d'En-haut et des dogmes « tombés du ciel ». Rationalisme et modernisme ferment à la foi les yeux de beaucoup d'intellectuels... Ces derniers préjugés sont peut-être les plus dangereux de tous, car, tout en admettant la religion comme nécessaire, ils empêchent de découvrir *la vraie* religion dans la religion *catholique* et d'en accepter les croyances. Notre correspondant peut être assuré que ce mal, qu'on peut appeler le naturalisme intellectuel et religieux, est le pire mal de l'heure présente. Pie X l'a condamné en condamnant le modernisme ; mais toute condamnée qu'elle soit, cette disposition d'âme reste encore celle de beaucoup de contemporains.

Q. — Votre réponse du 10 mars sur les Mouvements spécialisés met certainement bien des choses au point. Mais voici la grande objection : Est-ce que ces mouvements spécialisés augmentent la vie surnaturelle ? Y a-t-il plus de confessions et de communions parmi les jeunes que jadis ? Y a-t-il davantage d'extrêmes-onctions ? Est-ce qu'on ne travaille pas sur des cadavres spirituels ? tandis que jadis on allait directement au but : infuser la vie surnaturelle dans un petit nombre, l'élite. C'était quelque chose. A l'heure actuelle, est-ce qu'on ne s'attache pas à revernir des cercueils ou à mettre de belles étiquettes sur des bouteilles vides pour l'étalage ? Est-ce que la nature humaine est changée, et est-ce que ces méthodes spécialisées, surtout en France, ont la prétention de faire ce que vingt siècles de christianisme n'ont pas fait ?

Les temps ont changé : aux temps nouveaux, nouvelles méthodes. Oui ! Mais est-ce que la vie surnaturelle et le traité de la grâce ont changé ? Est-ce que la prière recueillie ne sera pas toujours le moyen le meilleur de s'unir à Dieu et de le servir ?

Vous comprenez tout ce que ces objections impliquent. Un petit mot de ces objections à la lumière des mouvements spécialisés rendrait service à plus d'un ami de l'*Ami du Clergé*.

R. — Nous tenons à donner tout d'abord à notre confrère l'assurance que ses préoccupations sont exactement les nôtres, et que *les mouvements spécialisés* (puisque c'est d'eux qu'il s'agit) ne nous auraient point paru mériter une heure de peine ou seulement d'attention, s'ils n'avaient pas à cet égard, c'est-à-dire au point de vue qui pour nous prime nécessairement tous les autres, le point de vue surnaturel, présenté des garanties exceptionnelles, s'ils n'avaient pas déjà fait leurs preuves.

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas d'inventer, ni, ce qui serait tout aussi puéril, d'avoir l'air de découvrir tout d'un coup ou la nature humaine ou la grâce divine. L'homme du XXe siècle est l'homme de toujours avec ses grandeurs et ses misères aussi ; et les moyens de salut sont aujourd'hui comme hier ceux que le Christ a confiés à son Eglise : nous n'avons nul besoin d'un *nouvel avènement*. Par contre, nous avons besoin, plus que cela, nous avons *le devoir* de nous rendre bien compte de la manière dont le mal s'insinue aujourd'hui dans les âmes, et de celle dont il faut leur présenter le remède : que servirait qu'il soit efficace si le malade n'en voulait pas ? Or, n'est-ce pas, c'est bien de cela qu'il s'agit : la société n'a besoin que de Dieu, et elle n'en veut pas. Et la question à laquelle nous avons à répondre est celle-ci : les moyens d'apostolat, ou, si l'on aime mieux, les industries du zèle auxquelles on

avait recours avant les mouvements spécialisés, autorisaient-ils des espérances telles qu'on pût tenir cette initiative pour inopportune ?

On sait déjà comment l'Eglise en a jugé. Ce n'est pas lui marquer de la défiance que de chercher à voir quelles considérations l'ont guidée. « L'obéissance doit être active pour être entière, » a écrit Bonald, et elle n'est active que quand elle est intelligente. On comprendra que nous ne demandions pas d'abord à un témoin d'aujourd'hui la justification désirée : elle pourrait avoir été, consciemment ou non, influencée par les décisions mêmes qu'il s'agit d'éclairer. Aussi vaudra-t-il mieux en appeler à un homme qui n'a pu voir *le jocisme* ni même le soupçonner, mais qui avait bien vu, par contre, ce qui contrariait l'effort énorme dépensé pour la rechristianisation de la société, jusqu'à donner sur bien des points l'impression très nette d'un recul, pour ne pas dire plus. Nous en avons parlé déjà (*Ami* 1936, p. 30). Il s'agit d'un prêtre qui, après s'être dépensé dans le ministère des œuvres assez pour le bien connaître, alla terminer sa vie dans le silence et le recueillement d'une Chartreuse. Et c'est là, devant Dieu, qu'il écrivit *il y a quelque cinquante ans*, sous ce titre assez transparent : *A Reculons*, des réflexions auxquelles un rigoureux anonymat permettait une parfaite franchise, et dont l'actualité est telle que le P. du Passage les a tout récemment rééditées.

Voici d'abord posé le problème :

« Nos œuvres catholiques sont vraiment merveilleuses d'entrain, d'énergie et de dévouement. La somme des sacrifices de personnes et d'argent est vraiment prodigieuse. Il y a là une vitalité, une puissance de germination étonnante. Peut-on dire que la fécondité réponde à la vitalité ? Comment se fait-il que tant d'œuvres ne modifient pas l'état social ? Que, malgré tant de labeurs, la marche du mal n'en soit pas arrêtée ? Je vais plus loin : n'en a-t-elle pas été sur certains points accélérée ?... Les œuvres catholiques s'affirment par une vitalité que les siècles chrétiens n'ont peut-être pas vue dans la même intensité. Parallèlement, la dissolution sociale s'active avec une puissance que le mal a rarement atteinte. N'y a-t-il pas là un gigantesque paradoxe ?... Où est, à l'heure présente, le fondement social, où je puisse reconnaître les assises solidement préparées d'une reconstruction de la société chrétienne ? Il se fait quelque chose, sans doute, car l'œuvre de Dieu s'opère toujours dans l'humanité. Mais ce qui se fait, se fait-il par nous, pour nous ou contre nous ?... Nous travaillons beaucoup et nous descendons, et cela depuis bientôt un siècle. Le ministère du prêtre s'active de plus en plus, et le prêtre est, de plus en plus, hors de la société. » (*Op. cit.*, p. 13-15).

Comment expliquer cet échec ? L'auteur le fait en précisant avec une clairvoyance étonnante la nature du mal dont nous souffrons : « Le mal est social, c'est-à-dire que c'est la société elle-même qui est malade, c'est son organisme qui est atteint. Le mal n'a pas seulement pénétré la majorité des individus, membres de la société ; il a surtout attaqué l'organisation sociale : le mal est dans les institutions autant que dans les individus, et c'est pour cela qu'il est si profond »... Le but de la société, c'est la perfection de l'individu. Idée très juste, trop oubliée surtout en notre temps de bas utilitarisme, idée extraordinairement féconde que rappelait hier, d'ailleurs en la complétant, Mgr Bruno de Solages parlant aux étudiants lyonnais : « L'individu pour la société, la société pour la personne humaine ». Or, quand nous parlons ici de perfection, il est bien clair qu'il faut l'entendre de la perfection authentique, de celle qui commande toutes les autres : l'union avec Dieu :

« Car tout perfectionnement quelconque de l'individu doit être dirigé à cela, aboutir là. Du reste le perfectionnement n'est totalement vrai, que quand il va à ce but ; car les perfectionnements partiels, qui s'écartent de cette voie, aboutissent fatalement par quelque côté à amoindrir l'homme. Voilà donc le but de la société, elle est faite pour cela, voulue de Dieu pour cela, c'est toute sa raison d'être. La société est le grand moyen du perfectionnement humain individuel et général en vue de l'union divine. Et si elle-même progresse et se perfectionne, ce ne peut être que dans cette direction et pour obtenir plus largement et plus complètement ce but. Non seulement la société est le moyen de perfectionnement, mais elle est le moyen obligé. Dieu a fait l'homme social : il a voulu que dans la société l'homme trouvât et réalisât sa perfection. Quiconque prétend travailler au perfectionnement individuel, ne saurait le faire en dehors de la société, ou en dehors des règles naturelles qui régissent la société. Tout essai de perfectionnement, contraire aux lois éternelles des sociétés humaines, n'est en réalité qu'une décadence. » (*Op. cit.*, p. 17, 18).

Et c'est ce qu'on avait, hélas ! trop méconnu.

L'auteur donne deux exemples empruntés aux relations essentielles de l'homme, avec ses semblables et avec Dieu. Le représentant premier et le lien des relations humaines, c'est le père ; des relations divines, c'est le prêtre.

Or, le père a perdu conscience de sa responsabilité ; voulût-il même s'acquitter de ses devoirs, à commencer par celui de la paternité, les déplorables conditions de l'organisation sociale *née de la Révolution* lui en ôtent trop souvent les moyens. Résultat : la famille n'existe plus. — Quant au prêtre, sa puissance est toujours la même, évidemment. Seulement, il n'ose plus. Les droits de la vérité ne le soulèvent plus au-dessus de lui-même : « Le mal révolutionnaire, qui fait de la personnalité individuelle le centre de la vie humaine, a pénétré le prêtre plus peut-être qu'il ne le croit, et plus peut-être qu'il ne le voit. Ses regards se concentrent sur sa propre personne et sur ses intérêts. On ne sait plus bien voir la vérité quand on regarde quelque chose avant elle ou avec elle » (p. 24, 25). Certes, beaucoup ne calculent jamais avec le sacrifice, et ce sont ceux-là qui font lever la moisson des œuvres catholiques. Seulement ils demeurent à peu près sans action sur le courant social, et cela faute de connaissance. Le *clerc* est par définition un *séparé* : l'écart explique le manque de contact et l'impuissance.

Venons maintenant à *l'idée-mère de nos œuvres*. Et ici nous tenons à citer :

« Contentons-nous d'étudier ce que nous avons essayé d'organiser au point de vue domestique. Quelle est, à ce point de vue, la conception qui a présidé à l'organisation de nos œuvres catholiques ? Nous avons vu des individus se perdre ; ce sont la plupart du temps de pauvres êtres, que la désorganisation sociale a jetés dans l'abandon et l'impuissance... Nous avons vu des individus à sauver, et nous avons voulu les sauver ; tel a été notre but. Pour les sauver, nous nous sommes

substitués aux personnes sociales qui ne remplissent pas leur devoir, et nous nous sommes chargés de leur rôle. Telle a été notre méthode. But et méthode sont-ils sociaux ? Le but n'a, par lui-même, rien de social ; et la méthode arrive vite à être anti-sociale. Je m'explique.

Sauver des individus, les retirer ou les préserver du mal, les mettre ou les maintenir sur la voie du bien et de leur perfection, je l'ai déjà dit, est une œuvre excellente... Mais cette œuvre excellente ne devient sociale que lorsque les individus auront été façonnés, formés et adaptés à leur rôle social, lorsque ces pierres auront été arrangées en édifice. L'avons-nous fait ? Hélas !... — Quel est l'édifice fondamental de toute société ? La famille. L'avons-nous reconstruite ? Il y a dans notre méthode d'œuvres quelque chose qui lui a nui grandement, et c'est pour cela que notre méthode est par certains côtés anti-sociale. Qui ne voit qu'en nous substituant aux personnes responsables, en assumant leur rôle, nous les avons encouragées à se décharger de plus en plus de leur responsabilité, et qu'ainsi nous avons aggravé le mal ? Qui ne voit qu'en séparant les membres de la famille dans des œuvres différentes, destinées à la remplacer, nous avons porté les derniers coups à l'arche sainte et parachevé sa dissociation ?...

Dieu veut sauver les individus, mais il le veut par la société ; car la société est le moyen de perfectionnement providentiel pour l'individu. Ce perfectionnement, la société l'opère par les personnes sociales. En dehors de là, rien de vital ne se fait. Nous avons voulu sauver des individus, mais nous ne l'avons pas fait par le moyen des personnes sociales. En avons-nous sauvé beaucoup ? De cette immense multitude d'individus qui passent dans nos œuvres, combien en préservons-nous ? Combien persévèrent ? Il faut l'avouer, le succès est une exception. Et si quelques individus font honneur au dévouement dont ils sont l'objet, où sont les institutions vraiment sociales que nous avons préparées ? De toutes nos œuvres, si nombreuses et si coûteuses, combien y en a-t-il qui soient des fondations d'avenir ? Ce que l'on a cherché dans la plupart, ne sont-ce pas des palliatifs ? Palliatifs trompeurs, hélas ! qui peuvent corriger momentanément certains effets de la maladie, mais qui en laissent subsister la cause, quelquefois en l'aggravant. » (P. 36-39).

Il nous paraît impossible qu'on ne soit pas ému de la force d'un tel témoignage. Soulignons bien vite deux traits qu'il est nécessaire d'avoir toujours présents à l'esprit pour prévenir des équivoques dangereuses.

L'auteur, en dénonçant l'insuffisance des sauvetages individuels, ne semble-t-il pas méconnaître le rôle capital des *élites ?* Nullement. Mais il sait bien qu'on s'est souvent mépris sur le sens à donner à ce mot. L'élite n'en est une que si elle reste très étroitement unie à son milieu, *dans son milieu*, en sorte qu'on agit sur lui en agissant sur elle, que l'ascension de l'élite commande celle du milieu social. Ce qu'on prenait pour une élite n'a-t-il pas été trop souvent un cénacle bien séparé, un cercle clos, qu'on se souciait bien plus de préserver des influences ambiantes que de rendre lui-même actif, influent, conquérant ? Et certes, c'était toujours autant d'âmes sauvées, dont certaines pouvaient parfois répondre très généreusement aux appels de la grâce. Mais le mal social n'en allait pas moins s'aggravant.

Autre équivoque d'un autre ordre. Il est bien entendu que quand l'auteur parle de rendre aux personnes, en restaurant la société, le moyen de défendre leurs *droits*, méconnus, quand ce n'est pas niés, par l'individualisme, il envisage toujours ces droits du point de vue moral, c'est-à-dire en connexion très étroite avec *les devoirs* à remplir et les *responsabilités* à porter. Il le répète assez souvent pour être en droit d'exiger que son lecteur ne l'oublie pas. Ainsi s'explique peut-être, au moins en partie, son refus de descendre dans le détail des applications. « Il me semble qu'on doit laisser aux hommes intelligents et droits le soin d'appliquer les principes suivant les conditions du milieu, et les conditions du milieu ne sont bien connues que de ceux qui y vivent. Les principes sont généraux, et ils peuvent, et ils doivent être affirmés d'une manière générale ; les applications sont spéciales, il est nécessaire d'en réserver l'économie aux hommes spéciaux... Dégagez le (principe) dans sa formule la plus nette, et laissez les hommes d'action le mettre en œuvre » (p. 93).

On trouve recommandés en ces lignes l'apostolat du semblable par le semblable, la doctrine commune et la spécialisation des mouvements, l'initiative du laïcat dans le choix des objectifs immédiats (fins partielles) et dans l'exécution pratique, en un mot tous les éléments essentiels de l'Action catholique. Or, encore une fois, tout ceci s'écrivait *il y a cinquante ans*. Et l'auteur, après avoir rappelé le devoir d'agir toujours socialement, non plus individuellement, concluait avec autant d'énergie que de clairvoyance : « Qu'à la lumière de la vérité on voie ce qui est à réformer et qu'on se hâte de réformer, de nettoyer jusque dans les profondeurs, sans peur du sacrifice, sans illusion intéressée, sans hésitation. Si nous ne voulons pas renverser pour reconstruire nous-mêmes, les démolisseurs sont là tout prêts qui ne demandent qu'à faire la besogne. Socialistes et dynamitards se préparent à la curée. Le seul moyen de les éviter, c'est de faire nous-mêmes ce que Dieu leur fera faire, si nous nous entêtons dans nos langueurs et nos erreurs » (p. 91).

Ils ont commencé ; les laisserons-nous finir, alors que nous avons, solidement constituées et déjà à l'œuvre, les jeunes équipes capables de nous faire rattraper, avec l'aide de Dieu, les années de marche *à reculons ?* En toute vérité, bien loin d'être une invention nouvelle, l'Action catholique spécialisée nous fait renouer avec l'antique tradition chrétienne.

* *

On nous demande ce que valent surnaturellement leurs efforts, si les mouvements spécialisés ne travaillent pas surtout pour l'étalage.

Qu'on veuille bien le remarquer d'abord : « Refaire chrétiens ses frères, » objectif hautement proclamé de tous les mouvements spécialisés, expose bien moins que beaucoup d'œuvres anciennes à perdre de vue *l'unique nécessaire*. — Les organisations gymniques et sportives, musicales et dramatiques, les patronages-garderies dont parlait le chanoine Desgranges, rendent de réels services, ne serait-ce qu'en créant une atmosphère de sympathie autour du prêtre, en des milieux où l'on eût sans cela nourri contre lui des préventions aussi méchantes qu'injustifiées. Quand même, n'est-ce pas plutôt de ce côté qu'on pourrait *parfois* se poser avec quelque inquiétude la question du rendement surnaturel ? — Les cercles d'études ont éclairé bien des âmes qui eussent été, sans eux, incapables de combler les lacunes d'une instruction

première déficiente ou hostile. Est-ce toujours à tort qu'on a reproché à *certains* de dégénérer insensiblement en parlotes un peu vaines dont rien ne sort ?

Nous ne généralisons pas : ce serait proprement une injustice. Mais n'est-il pas évident que le risque est beaucoup moins grand dans les mouvements d'Action catholique, et que l'apostolat auquel ils se vouent tout entiers, par principe, est à lui seul un excellent moyen et des plus authentiquement traditionnels de développement spirituel ?

Les faits ont amplement répondu : et ici nous avouons bien simplement n'être embarrassés que par la nécessité de choisir entre les preuves indiscutables qui se pressent sous notre plume. C'en est une, et qui éclaire tout, que l'existence de Bulletins spéciaux pour lés Aumôniers jocistes, jacistes, publications qui tout ensemble aident les prêtres à rester prêtres avant tout, au milieu des travaux d'un ministère parfois desséchant, et leur facilitent la tâche de formation surnaturelle dont on leur redit sans cesse qu'elle est la plus essentielle [1]. Après cela, sera-t-on tellement étonné que des militants généreux ajoutent aux retraites et récollections la méditation quotidienne ? Les confessions et les communions sont en effet beaucoup plus fréquentes, et beaucoup plus fécondes parce que mieux préparées.

Ajouterons-nous que cela crée parfois des problèmes assez inattendus ? A la campagne et en ville, des jeunes se sont vu parfois refuser la communion en semaine, parce que, venant la chercher en se rendant à leur travail, ils ne pouvaient pas être en habits du dimanche. Loin de nous la pensée de blâmer des exigences que certaines conditions locales pouvaient expliquer ; mais n'est-il pas très souhaitable qu'on puisse trouver le moyen de tout concilier, de permettre à tel petit gars de pouvoir continuer à dire, avec autant de fierté que d'amour : « Je porte Jésus à l'usine » ? — Faut-il rappeler le courage de ces jocistes parisiens qui, contraints en l'été de 1936 d' « occuper l'usine » avec les autres, obtinrent pourtant qu'un prêtre pût venir leur donner la communion ? — On sait que baptêmes, premières communions, confirmations jocistes ne se comptent plus [2]. Si nous en reparlons, c'est surtout pour qu'on ne l'oublie plus en face de tel qui « va à la *J. O. C.* » et n'a pourtant pas l'air très... catholique. Qu'on pense plutôt à ce que doit être nécessairement un « mouvement de conquête », et qu'on se réjouisse de voir que ce mouvement a repris, en comprenant que la perfection ne se puisse atteindre du premier coup.

On sait que depuis plusieurs années, la *J. O. C.* belge mène très régulièrement, avec autant de méthode que de courage, une *Campagne pascale* dans tous les milieux ouvriers. Nous retrouvons le Compte-Rendu de la campagne 1935, dont tout serait à reproduire. Sur environ 2.500.000 foyers que compte la Belgique, on estime que 1.735.000 ont été atteints par la propagande. « En quelques endroits, tous ou à peu près tous les jeunes travailleurs ont fait leur devoir pascal » ; mais ailleurs, seulement 1/3, 1/4, ou 1/10^{e}. Visites, invitations nominales, veillées d'adoration, organisation d'un déjeuner pascal et d'une fête pascale, témoignent à la fois de l'intelligence des organisateurs et de l'esprit de discipline des jocistes : car on se doute bien que tout n'alla pas toujours tout seul. A signaler comme particulièrement émouvants ces « prières, sacrifices et promesses » qu'on s'impose pour « forcer le ciel ». Que de preuves indiscutables, dans les exemples recueillis, d'une vie intérieure dont la profondeur étonne ! Et le mot d'ordre du Vendredi-Saint : « Le Vendredi-Saint à 3 heures, tous les jocistes, sur tous les fronts de travail, où qu'ils se trouvent, observeront la minute de silence et de recueillement, en souvenir de la mort du Divin Sauveur. » Ce qui continue de se faire en s'intensifiant chaque année, la prière silencieuse étant parfois remplacée par une prière en commun et accompagnée, là où les patrons l'autorisent, par le hurlement de la sirène. C'est bien le milieu qui redevient chrétien.

Plus jeune et n'ayant pas encore pu prendre la même autorité sur le milieu, notre *J. O. C.* française a bien montré à Paris en juillet dernier qu'elle est digne de son aînée. Aucun de ceux qui purent y assister n'oubliera l'émouvante messe du Parc des Princes, ces 80.000 voix de l'assistance répondant à la voix du célébrant, ancien jociste, toute cette immense foule s'inclinant au moment de l'élévation, avec une ferveur telle que les sergents de ville épars dans le stade, demeurés seuls debout, surpris, d'abord gênés, bientôt conquis, portant la main au képi, se mirent d'eux-mêmes au garde-à-vous : espérons qu'on ne fera pas une enquête rétrospective pour retrouver les coupables de ce manquement à la neutralité.

Et comment ne rien dire de ceux qui ont déjà courageusement confessé leur foi ? Tel ce Xavier Venture, d'Aimargues, lâchement frappé, non dans une réunion publique où l'on peut s'exciter mutuellement, mais tandis qu'il se portait au secours de deux prêtres qui se rendaient à une réunion jociste : il est actuellement soigné à Nîmes pour une fracture du crâne. Cela encore est un beau témoignage de vie profondément chrétienne.

* *

Notre conclusion sera brève, le lecteur l'ayant déjà tirée.

Aucune hésitation n'est possible relativement à notre devoir. L'heure est venue de croire à la puissance de l'Evangile, de notre sacerdoce, des moyens d'action proprement surnaturels auxquels Dieu donne sa bénédiction ; et c'est dans cette voie qu'il nous faut *oser*. Puissent tous les catholiques de notre pays, où l'Eglise garde encore, Dieu merci ! sa liberté d'action, entendre l'appel que leur adressait récemment M. le chanoine Chevrot :

« De tous côtés, en France, nos élites chrétiennes sont au travail. Comme au temps de Jésus, ce sont les petits qui sont accourus les premiers : les pauvres et les jeunes... Vos fils, Messieurs, vous ont dépassés, ils vous entraînent. Suivez-les, tous, sans plus regarder derrière vous, afin de créer avec eux un monde plus juste, plus fraternel,

[1] On pourra juger de la valeur de ces bulletins par les ouvrages suivants de M. le chanoine Glorieux, déjà recensés en nos chroniques et qui sont extraits du Bulletin des aumôniers jocistes : *Ars Artium*, *Corps mystique et apostolat*, *Pour mieux servir*.

[2] A Liège, le dimanche 25 juin 1935, Mgr Kerkhofs a conféré la confirmation à 60 jeunes gens et 65 jeunes filles repérées au cours de la *Campagne pascale*.

plus beau. Que votre christianisme resplendisse à vos foyers et transfigure toutes les formes de votre activité publique... Ce n'est plus nous qu'il s'agit de sauver, mais « la famille humaine dont le sort est entre nos mains [1]. »

A une heure où le besoin d'union entre tous les fils de la même patrie se fait sentir avec une acuité vraiment tragique, quel service insigne nous pouvons rendre au pays, quel exemple, et qui sera peut-être décisif, lui donner, en nous hâtant de faire entre nous l'union de toutes les intelligences, de toutes les volontés, pour nous consacrer tout entiers, *chacun en son milieu*, à cette belle besogne *constructive* pour laquelle Paul Claudel soulevait hier l'enthousiasme de 4000 Jécistes parisiens :

« Il s'agit bien moins de créer une société idéale que de résoudre tant bien que mal des problèmes contingents, immédiats et concrets. Plutôt que de barboter indéfiniment dans des discussions sur le capital et le travail, sur les droits de l'Etat et sur ceux de l'individu, nous ferions beaucoup mieux de nous servir des moyens, si modestes qu'ils soient, que nous avons à notre disposition pour nous attaquer aux questions urgentes qui nous pressent : celle du chômage, la plus angoissante de toutes, celle de l'habitation ouvrière, celle des familles nombreuses, celle du crédit collectif, celle de l'alcool, celle de la prostitution, celle de cette éducation impersonnelle et inhumaine, dont vous sortez, jeunes gens et jeunes filles qui m'écoutez, abasourdis et meurtris. » (*L'Appel de la J. E. C.*, avril 1938).

Allons-nous, en particulier, savoir présenter aux masses ouvrières, désorientées par les dernières crises politiques et sociales, sérieusement ébranlées dans leur confiance en des meneurs hier indiscutés, un christianisme autrement attirant pour elles que l'odieux marxisme, le vrai christianisme, celui qu'appelle, fût-ce sans le connaître, le cœur de tous les hommes, parce que le Christ même le ramène tout entier à l'amour ?

Q. — Que pense l'*Ami* du cas de Sophronia, l'épouse du préfet de Rome, qui, encore païenne, mais chrétienne de désir, se poignarde volontairement pour échapper au crime inévitable, en l'espèce à l'adultère que voulait lui faire commettre de force l'empereur Maxence, en la ravissant malgré elle à son mari pour en faire son épouse ?

Je lis en effet dans *Valérie ou le triomphe dans les Catacombes* (Imprimerie Franciscaine Missionnaire, 16, avenue de Clamart, à Vanves), p. 40 : « Sophronia, qui venait de passer ce temps dans la prière et voyait arriver l'heure fatale et inéluctable, se lève et s'écrie : « Seigneur, pardonnez, si je suis le seul chemin qui me reste pour échapper au crime ! etc. »

Et, au bas de la page, en note : « Ce fait est historique. Eusèbe le cite dans son *Histoire de l'Eglise*, à la biographie de Constantin, et il ajoute : « Cette femme a montré au monde entier et à jamais que le vrai sentiment d'honneur, la garde du cœur, n'est invincible que chez les chrétiens, qu'il est en eux plus fort que la mort. » Bien que S. Augustin déclare que personne n'a le droit de se donner la mort, même dans un cas désespéré comme celui de Sophronia, il reconnaît cependant *que Dieu peut demander parfois cet acte héroïque*. Le Saint fait même mention de certaines femmes qui, pour fuir un péril imminent, se jetèrent dans un fleuve *et dont la fête a été solennellement célébrée par l'Eglise catholique*. L'Eglise romaine ne célèbre pas Sophronia, ni Domnina et ses filles, mais l'Eglise grecque les honore d'un culte spécial le 4 octobre. »

De ce passage, il suit clairement qu'en certains cas on ne saurait blâmer l'acte d'une femme qui, pour éviter l'opprobre et le déshonneur certain et inévitable, se livrerait elle-même à la mort. Les *Annales de N.-D. de Sion*, dans nos Marches de Lorraine, ne signalent-elles pas le fait d'une jeune fille poursuivie de près par un séducteur, n'hésitant pas à se jeter dans l'abîme, et sauvée miraculeusement par la Vierge, tandis que son poursuivant trouvait dans l'affreux précipice une mort cruelle ? Voilà donc un geste, qui ressemble fort au suicide, *récompensé d'En-Haut*.

Dès lors, blâmeriez-vous le geste identique de femmes vertueuses et chrétiennes qui, dans les temps troublés où nous sommes, pour se soustraire par exemple au sadisme cynique et sanguinaire des miliciens d'Espagne ou d'ailleurs, n'hésiteraient pas, par un acte délibéré, à recourir à un acte violent qui sauverait leur vertu, mais serait un véritable suicide ? Cet acte semble bien aussi beau que celui du soldat qui pour sauver le drapeau se voue à une mort certaine.

Que pense de tout cela le docte théologien de l'*Ami* ?

R. — Vous avez bien pesé les termes objectifs dans lesquels vous posez la question : « Blâmeriez-vous le geste de femmes vertueuses et chrétiennes qui n'hésiteraient pas, *par un acte délibéré*, à recourir à un acte violent qui sauverait leur vertu, mais serait *un véritable suicide ?* »

Nous répondons objectivement : — Sans aucun doute ; car en aucun cas il n'est permis de commettre un péché : *Non sunt facienda mala ut eveniant bona, vel ut vitentur mala, præsertim minora et minus certa*. Or le suicide est un péché.

« Il est absolument interdit de se suicider, enseigne S. Thomas (II-II, q. 64, art. 5). Et cela pour trois raisons :

1º La première est que tout être s'aime naturellement lui-même ; de là vient qu'il s'efforce, selon cet amour inné, de se conserver dans l'existence et de résister autant qu'il peut à ce qui pourrait le détruire. Aussi le suicide va-t-il contre cette tendance de la nature, et contre la charité que chacun doit se porter à soi-même. Le suicide sera donc toujours un péché mortel, à cause de son opposition à la loi naturelle et à la charité.

2º De plus, la partie, en tant que telle, est quelque chose du tout. Or l'homme est dans la société comme une partie dans un tout ; tout ce qu'il est appartient donc de quelque manière à la société. Par le suicide, l'homme se rend donc coupable d'injustice envers la société à laquelle il appartient. Aristote l'a prouvé.

3º Enfin la vie est un don de Dieu concédé à l'homme, et qui demeure toujours soumis au pouvoir de Celui qui « fait vivre et mourir ». Aussi quiconque se prive lui-même de la vie pèche contre Dieu, absolument comme celui qui tue l'esclave de son prochain lèse les droits du maître de cet esclave, ou comme pèche encore celui qui s'arroge le droit de juger une cause qui ne relève pas de sa juridiction. Décider de la mort ou de la vie n'appartient qu'à Dieu seul ; il nous dit, en effet, dans l'Ecriture : « C'est moi qui fais mourir et qui fais vivre. »

Un langage aussi clair se passe de commentaire. Les femmes vertueuses et chrétiennes, en se donnant volontairement la mort, s'arrogeraient un droit qui n'appartient qu'à Dieu, enfreindraient les préceptes de la loi naturelle et de la loi divine, manqueraient à la charité, et lèseraient la justice envers Dieu et envers la société.

— Et pourtant, dites-vous, le geste de se donner

[1] *Carême 1938 à Notre-Dame*, 4e conf., *in fine*.

la mort est parfois plein de noblesse et de grandeur, comparable à celui du soldat qui, pour sauver le drapeau, se voue à une mort certaine.

— Tout d'abord, ne nous payons pas de mots Il y a une différence notable entre « se donner la mort » et « s'exposer à la mort ». S'il n'est jamais permis de se donner volontairement la mort, il est parfois permis, pour des motifs dont la gravité varie avec les circonstances, de s'exposer au péril de mort.

Prenons un exemple : celui d'Eléazar, rapporté dans le 1er Livre des Machabées (VI, 43-46). Ayant aperçu dans le camp des adversaires « un des éléphants couvert des harnais royaux et dépassant tous les autres en hauteur, il s'imagina que le roi était dessus. Il se dévoua pour délivrer son peuple et s'acquérir un nom immortel. Il courut hardiment vers lui,... se glissa sous l'éléphant, lui enfonça son épée et le tua ; l'éléphant tomba par terre sur lui, et Eléazar mourut là. » — Eh bien ! ce noble héros de l'indépendance juive se vouait, direz-vous, à une mort certaine. Son geste était beau et grand, digne d'un grand chef, et digne d'être consigné dans les annales de l'histoire pour servir d'exemple aux générations futures. — Oui, certainement ; mais Eléazar ne s'est pas donné la mort lui-même, il ne s'est pas suicidé. Une chance sur mille peut-être, mais une chance pouvait le sauver. Il s'est seulement exposé à la mort. Le salut de son peuple valait bien de risquer sa vie : c'était une raison suffisante, que la sagesse même approuve. Le héros faisait avec sagesse le sacrifice de sa vie Voilà pourquoi son action est grande, belle, bonne, méritoire, en elle-même.

Le cas est le même pour l'officier qui fait sauter le fort qu'il a mission de défendre, pour le soldat qui se jette dans la mêlée pour sauver le drapeau. Ni l'un ni l'autre ne se suicident en s'exposant à une mort presque certaine, car il peut arriver qu'ils en sortent indemnes. Leur intention n'est pas de périr, mais de ne pas livrer la place ou le drapeau à l'ennemi.

Voici un autre exemple : celui de Razias, rapporté au IIe livre des Machabées (XIV, 37). « Au moment d'être pris, Razias se perça de son épee, aimant mieux mourir noblement que de tomber entre des mains criminelles et de subir des outrages indignes de sa propre noblesse. Mais comme dans sa précipitation, il ne s'était pas frappé au bon endroit, voyant la foule se ruer par les portes, il courut avec courage en haut de la muraille et se précipita bravement sur la foule. Tous reculèrent aussitôt, et il se forma un espace vide au milieu duquel il tomba. Respirant encore et l'âme enflammée, il se releva, tout ruisselant de sang, et malgré d'horribles blessures, il traversa la foule en courant et, debout sur une roche qui se dressait là, ayant déjà perdu tout son sang, il s'arracha les entrailles, les jeta de ses deux mains sur la foule, et pria le Maître de la vie et de l'âme de les lui rendre un jour. Ce fut ainsi qu'il mourut. »

Emouvante figure de héros, qui préfère la mort à l'esclavage ; comment ne pas l'admirer ? L'auteur inspiré loue à bon droit sa bravoure et son courage, et la noblesse de son caractère ; toutefois, S. Augustin remarque qu'il ne loue point sa sagesse. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il s'est suicidé. Tant il est vrai que tout ce qui est grand n'est pas bon pour autant, puisqu'il y a même des crimes qui ont leur grandeur.

C'est le cas pareillement du commandant de navire, qui, obéissant à un préjugé de caste, à un sentiment d'honneur mal compris, se laisse volontairement engloutir avec son bateau, que l'équipage et les passagers ont évacué.

Il y a des crimes qui ont leur grandeur, mais c'est une grandeur fausse. Le crime est toujours blâmable en soi ; il est excusé par la bonne foi de son auteur dont la conscience, par suite de préjugés, est *hic et nunc* invinciblement erronée. Eléazar et Razias furent tous deux héros admirables de courage, de bravoure, de patriotisme, de grandeur d'âme. Tous deux ont conquis la gloire immortelle, mais le premier seul fut un sage. La mort d'Eléazar est un acte de courage authentique parce que licite, conforme à la loi morale ; la mort de Razias est un acte de courage en apparence seulement authentique, parce que suicide illicite en réalité, revêtu seulement des apparences du vrai courage par l'excuse subjective de sa conscience erronée. Razias, en se donnant la mort lui-même, usurpait le droit de Dieu, se trompait.

Ecoutez en effet S. Thomas *(loc. cit.*, ad 5) faisant réponse par avance à votre objection : « C'est un acte de force de ne pas craindre de subir la mort pour le bien de la vertu et pour fuir le péché. Mais que quelqu'un se tue pour éviter une souffrance ou un châtiment, il n'y a là qu'une apparence de force, — certains s'y sont mépris et se sont tués, croyant agir avec courage, c'est le cas de Razias ; — mais ce n'est pas la vertu de force authentique. C'est bien plutôt le fait d'une âme médiocre, trop lâche pour supporter la souffrance. Aristote et S. Augustin en tombent d'accord. »

S'il est vrai que « *verum, bonum et pulchrum convertuntur,* » combien d'actions humaines, grâce aux préjugés du monde, semblables à des perles fausses, ne brillent que d'un éclat factice ! La vraie grandeur se cache parfois sous des apparences modestes. Le héros de l'indépendance gauloise, Vercingétorix, est-il moins grand, subissant les outrages de son vainqueur, traîné derrière son char de triomphe et mourant misérablement dans la Prison mamertine, que s'il s'était percé lui-même de son glaive sur les remparts d'Alésia ? Non, il est bien plus grand, car s'il se fût donné la mort, il eût fait en réalité une mauvaise action.

De même, les souffrances endurées par nos soldats captifs dans les geôles d'Allemagne pendant la grande guerre furent-elles moins glorieuses pour eux que la mort volontaire qu'ils se seraient donnée sous le beau prétexte de ne point tomber vivants entre les mains de l'ennemi ? Redisons-le : c'est par une fausse conception de l'honneur, de la vertu, de l'héroïsme, que de tels actes sont excusés, admirés et loués. Ils sont la marque d'une grande âme, mais qui s'est trompée sur la manière vraie d'en donner la preuve. C'est du courage au service de soi-même au lieu d'être au service de Dieu. C'est de la fierté devant les hommes et pas devant Dieu. Car la sagesse humaine ne correspond pas toujours avec la sagesse de Dieu. Or, celle-ci est la seule vraie, qui jugera l'autre et demeurera éternellement.

En se jetant dans l'abîme, la vierge lorraine dont vous parlez gardait encore une chance de salut. Elle s'exposait à la mort, mais ne se la donnait pas, en tentant, pour des raisons extrêmement graves, la dernière chance qui lui restait pour échapper à la fois à la mort et au séducteur. Son acte est bien différent de celui de la jeune fille qui, pour échapper à la honte d'un péché, se serait jetée dans le même précipice, escomptant l'une des 99 chances de mort inhérentes à son acte. Celle-ci se serait suicidée.

— On peut, dira-t-on, se tromper sur le sentiment de l'honneur par suite de préjugés qui le placent en réalité là où il n'est point. Mais personne ne niera que le péché est le plus grand des déshonneurs comme le plus grand des maux, et que rien ne saurait surpasser le bien de la vertu. Il doit donc être permis de se donner la mort pour éviter le péché, pour sauver sa vertu.

— S. Thomas encore a répondu à l'objection (*l. c.*, ad 3) :

« Il n'est pas permis non plus à une femme de se tuer pour éviter qu'on abuse d'elle. Elle ne peut pas, en effet, perpétrer sur elle-même le pire crime, le suicide, pour détourner une autre personne de l'occasion d'un crime moins grave (on sait qu'une femme à qui l'on fait violence ne pèche pas, si elle refuse son consentement : comme le disait sainte Lucie : « Le corps n'est souillé que si l'âme y consent »). Or il est évident que le péché de fornication ou d'adultère est moindre que l'homicide et surtout que le suicide ; ce dernier crime est le pire, puisque, d'une part, l'on se nuit à soi-même, alors que l'on se doit le plus grand amour ; et que, d'autre part, il est la faute la plus dangereuse, puisqu'on n'a plus le temps de l'expier par la pénitence.

Enfin, il sera encore interdit de se tuer par crainte de consentir au péché. Car « on ne doit pas faire le mal pour qu'il en arrive du bien » ou pour éviter d'autres maux, surtout de moindres et d'incertains. Or, il n'est pas sûr que l'on consente plus tard au péché. Dieu n'est-il pas assez puissant pour préserver l'homme du péché, quelles que soient les tentations qui l'assaillent ? »

Comment donc approuver Sophronia ? C'est impossible de l'approuver objectivement. Mais elle est subjectivement excusable. Et si nous l'examinons dans l'état même de sa conscience, nous la trouvons tout simplement admirable d'avoir placé la pureté de son cœur, la fidélité conjugale et la chasteté de son corps au dessus même de sa vie. Sa conduite nous montre en quelle haute estime elle tenait la vertu et quelle immense horreur elle avait du péché.

Enfin n'oublions pas que Dieu seul est le maître souverain de notre vie. Il peut donc en disposer à son gré et nous la reprendre sans nous faire injure. S'il nous donnait l'ordre de nous l'ôter nous-même, il nous faudrait donc obéir. Car, en vertu de son souverain domaine sur nous, il a tous les droits : à lui donc le commandement, à nous l'obéissance.

Cet ordre, il l'a parfois donné par une inspiration de son Esprit-Saint. Ecoutons S. Augustin auquel fait écho S. Thomas :

« De saintes femmes, interroge-t-il, ne se sont-elles pas noyées pour échapper au déshonneur, et l'Eglise ne célèbre-t-elle pas leur martyre avec solennité ? — Et il répond : Celles qui en des circonstances analogues ont refusé de se tuer ont agi sagement. Quant aux autres, un cœur humain refuserait-il de leur pardonner ? Elles ont d'ailleurs suivi peut-être une inspiration de Dieu, comme Samson dont il n'est pas possible d'expliquer l'acte autrement. Celui qui sait qu'il est défendu de s'ôter la vie, peut se tuer pour obéir à Celui dont il n'est pas permis de mépriser le commandement. Mais qu'il s'assure de la réalité de l'ordre divin ! N'atteignant les consciences que par le dehors, n'usurpons pas le jugement des choses cachées. « Personne, écrit S. Paul (I Cor., II, 16), ne sait ce qui se passe dans l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui ». (Cf. Roland-Gosselin, *La morale de S. Augustin*, p. 153).

L'Eglise, en décernant un culte aux émules de Sophronia, confirme qu'elles ont agi sous l'inspiration du Saint-Esprit, obéi à un ordre de Dieu.

Faisons l'application aux femmes chrétiennes d'Espagne. Celles qui refuseraient de se tuer pour se soustraire au sadisme des miliciens, agiraient sagement. Celles qui se donneraient volontairement la mort, se tromperaient très certainement sur la licité de leur acte. Celles qui agiraient sous l'inspiration du Saint-Esprit seraient vraiment, subjectivement et objectivement, des martyres. Celles enfin qui ne feraient que s'exposer à une mort quasi certaine, auraient un motif suffisant pour rendre leur acte licite. Toutes, par conscience droite ou par conscience erronée, auraient rendu un splendide témoignage.

Q. — Je viens de lire le communiqué de l'Ordinaire de Ratisbonne que vous avez reproduit p. 68 des couvertures jaunes... Le Saint-Office peut-il intervenir d'autorité, et à quel titre, pour *obliger* Thérèse Neumann à se soumettre à un nouvel examen et y obliger les parents et personnes responsables ?

R. — La réponse affirmative, si l'on se tient dans le domaine des principes, ne peut pas faire le moindre doute.

« La compétence du Saint-Office, écrit le P. Choupin, est d'ordre *administratif* et *judiciaire*. D'une manière générale, ce tribunal est compétent dans toutes les questions de doctrine catholique, dans toutes les causes touchant la foi ou les mœurs... A ce tribunal ressortissent tous les crimes d'hérésie, de schisme, les graves délits contre les mœurs, tous les cas de sortilège, de magie, de spiritisme... » (*Dict. Apol. de la Foi cath.*, art. *Curie Romaine*, t. I, col. 874).

Dans le cas de Thérèse Neumann une question grave est engagée : s'agit-il d'un phénomène surnaturel, attestant l'intervention miraculeuse de Dieu ? ou bien se trouve-t-on en face d'un phénomène purement naturel, maladif, nerveux ? ou bien encore est-ce une manifestation d'ordre préternaturel et peut-être diabolique ? Cette dernière hypothèse ne paraît guère vraisemblable, étant donné tous les traits édifiants qui encadrent le cas de la jeune stigmatisée. Mais, même en l'absence de tout scandale (il ne nous paraît pas qu'il y ait ou puisse y avoir scandale à Konnersreuth), reste une raison péremptoire pour le Saint-Office d'intervenir : l'obligation de veiller à ce qu'un phénomène d'ordre naturel ne puisse être considéré comme une intervention positive de Dieu d'ordre miraculeux.

Sous quelle forme le Saint-Office peut-il intervenir ? C'est à lui de juger. Il est déjà intervenu

sous forme d'*invitation*. Sans doute, si les circonstances l'exigeaient, si l'Ordinaire de Ratisbonne surtout le jugeait à propos et le demandait à Rome, l'intervention du Tribunal Suprême pourrait prendre une forme plus impérative. Mais, sur ce point, aucune autre loi canonique n'existe en dehors de l'appréciation du Saint-Office lui-même, qui est seul juge de l'opportunité de ses interventions et de la forme qu'elles doivent prendre.

Q. — Comment concilier ces deux passages de Génicot Salsmans ? *Institutiones Theologiæ Moralis*, t. II, n° 268, il semble dire que la circonstance de lieu, pour les confessions, ne concerne que la licéité. Et plus loin, au n° 339, *De jurisdictione in religiosas*, il écrit : « Circumstantia loci ad valorem absolutionis importat, secundum responsum Comm. Cod. 28 dec. 1927. »

Cette réponse doit-elle être restreinte aux religieuses seules, ou étendue à toutes les femmes, de telle sorte que la confession de celles-ci serait, elle aussi, invalide si elle avait lieu hors d'un endroit légitimement réservé à cet usage ?

R. — Aucun doute n'est possible : seules les religieuses sont visées par ladite réponse de la Commission d'interprétation du Code. Elle s'applique au canon 522, qui permet aux religieuses de s'adresser à un confesseur occasionnel et rend valide et licite cette confession, pourvu qu'elle ait lieu dans une église ou un oratoire au moins semi-public. Les controverses n'ont pas manqué de s'élever au sujet de cette expression « *valide et licite* » : la circonstance de lieu intéressait-elle seulement la licéité, ou encore la validité de la confession ? Bien des auteurs penchaient pour la première opinion, qui fit même, comme le rapporte l'*Epitome* des PP. Vermeersch et Creusen, l'objet d'une thèse proposée pour l'obtention du doctorat à l'Université de Louvain, en 1922. La réponse officielle du 28 décembre 1927 coupa court à toute discussion : une telle confession, effectuée hors d'une église, d'un oratoire public ou semi-public, ou d'un lieu légitimement destiné à la confession des femmes, est invalide. Ainsi le confesseur occasionnel n'absout validement que là où un prêtre spécialement approuvé pour les religieuses entend celles-ci licitement.

En ce qui concerne la confession des femmes en général, le can. 910 § 1 dit seulement : « Feminarum confessiones extra sedem confessionalem ne audiantur... » Si c'était là une condition de validité, le Code eût dû le dire expressément ou équivalemment (can 11). Comme il n'en est pas fait mention, il faut en conclure que seule la licéité est en jeu. C'est ainsi d'ailleurs que le comprennent les auteurs.

Q. — L'*Ami*, le 16 juillet 1936, examina le cas suivant : « Fan, catholique, épouse en 1915 Lydie païenne, sans dispense de disparité de culte. Il existe un enfant de ce mariage. Actuellement Lydie demande le baptême, mais elle ne voit pas comment elle pourrait y être admise sans que son mariage avec Fan ait été préalablement validé. Or à cette convalidation s'oppose la situation de Fan qui, ayant pris une concubine il y a quelques années, en eut des enfants et ne veut ni (étant donné les mœurs du pays) ne peut la renvoyer. Peut-on recourir à la *sanatio in radice ?* » L'*Ami* répondit : *Negative*.

La réponse s'appuyait sur les deux motifs suivants : 1° le consentement matrimonial ne persévérait plus de la part de Fan ; 2° il y avait péril de perversion pour Lydie si le mariage était convalidé.

Or ces deux motifs sont contredits par les faits. Que conclure alors ?

R. — Deux solutions peuvent être données à ce cas, suivant que Fan est disposé ou non à renouveler son consentement matrimonial.

Première hypothèse : le consentement peut être renouvelé. — Il n'y a alors qu'à baptiser Lydie, que nous supposons bien disposée. L'empêchement public de disparité de culte n'existant plus, la convalidation pourra se faire par un échange de consentement devant le missionnaire et deux témoins (can. 1133-1135 § 1). Sans doute Fan, concubinaire, est par le fait même pécheur public ; mais le mariage n'en est pas pour autant rendu impossible : le can. 1066 prévoit précisément ce cas et décide qu'une cause grave, dont l'Ordinaire est juge, pourra amener le curé à légitimer cette union par sa présence. Naturellement le mariage de Fan et Lydie devra suivre sans délai le baptême de celle-ci ; autrement une séparation serait nécessaire.

Deuxième hypothèse : Fan ne veut pas renouveler son consentement matrimonial. — Lydie pourra, en ce cas encore, être d'abord baptisée, après quoi le missionnaire, s'il en a reçu du Vicaire apostolique le pouvoir subdélégué, prononcera la *sanatio in radice*. S'il n'en a pas le pouvoir, il recourra au Vicaire apostolique, qui utilisera dans le même sens la faculté contenue au n° 22 de la *formula tertia major*, émanée de la S. C. de la Propagande. Cette *sanatio* peut être accordée, en faveur de la partie bien disposée, quand il y a une raison grave ; or, en l'espèce, cette cause grave existe : à savoir, l'impossibilité pour Lydie d'accomplir les formalités de la convalidation ordinaire, par suite du refus de Fan. (Cf. Payen, *De Matrimonio in missionibus*, vol. II, p. 916).

Nous ajouterons deux remarques :

1° Nous recommandons le baptême de Lydie avant son mariage. Nous pensons en effet que c'est la méthode la plus simple. Puisque les deux actes peuvent être pratiquement simultanés, il semble préférable de faire cesser l'empêchement de disparité de culte par le baptême plutôt que par une dispense, que le Vicaire apostolique pourrait assurément concéder.

2° Supposons que, dans le doute où il était sur les dispositions de Fan, le Vicaire apostolique ait prononcé la *sanatio in radice*. Cette dernière serait-elle valide ? Le canon 84 § 1 permettrait d'en douter, mais le § 2 du même canon prend soin d'ajouter : « Dispensatio in dubio de sufficientia causæ licite petitur et potest licite et valide concedi. » Cette clause est de nature à ôter tout scrupule.

Q. — Vous avez récemment répondu à la question : « Le Pape pourrait-il perdre la foi ? » (1937, p. 422). Vous ne trouverez pas étrange que je vous pose la question : « *Quid*, si un pape venait à perdre ses facultés mentales ? Que s'ensuivrait-il pour le gouvernement de l'Eglise ? »

R. — Votre question est assez bizarre pour que les théologiens ne l'aient jamais abordée, eux qui pourtant... La solution est facile.

Une maladie — même la perte des facultés men-

tales — est une maladie. Et le pape qui en serait affligé n'en demeurerait pas moins pape.

N'oubliez pas que le gouvernement de l'Eglise est assuré même en temps de vacance du Siège pontifical. Et certaines vacances ont été assez longues.

Dans le cas présent, le gouvernement de l'Eglise serait assuré de même et, sauf les cas tout à fait exceptionnels où l'intervention personnelle du pape s'impose, et pour lesquels on attendrait l'élection d'un nouveau pape, on « expédierait les affaires courantes ». Une maladie de ce genre, durant quelques années, compte si peu dans la vie de l'Eglise !

Et puis, n'oubliez pas que Dieu protège son Eglise et lui a épargné des ennuis de ce genre.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

C. VALENZIANI. — Petite histoire de la Société des Nations. — In-16 de 287 p., 15 f. — Editions de la *Nouvelle Revue Critique*, 11, rue François-Mouthon, Paris 15e.

Aux heures troubles que nous vivons, on peut se demander si elle n'a pas cessé de vivre, cette Société des Nations « dont l'idée première est venue... de ce touriste imprévu, le Président Wilson qui régenta l'Europe, fit le traité de Versailles où il déposa maints pétards à retardement et fut désavouée par son pays à nos frais » (H. Bordeaux, au début de *Elle n'était pas invitée*). Ce livre, écrit directement en français par un Italien plusieurs mois avant les récents événements, en sonnait déjà le glas. Un peu partout, au cours de l'année 1937, on s'est demandé si elle avait « des chances de survivre », M. Pierre Descaves, par exemple, dans un important article paru sous ce titre dans *Le Mois* de juillet (p. 5-18) et M. J. Du Plessis, l'éminent professeur des Facultés catholiques d'Angers, dans *La Vie intellectuelle* (10 février, p. 377-399). Pour sévères qu'ils soient envers l'institution genevoise, ils envisagent pourtant l'un et l'autre des « possibilités de redressement ». Mais le comte de Sainte-Aulaire, dans *Genève contre la paix* (in-16 de 285 p., 15 f., Plon), dresse contre elle un réquisitoire sans merci, dénonce et stigmatise l'absurdité et la nocivité de l'institution, ses contradictions internes, les privilèges scandaleux qu'elle accorde à certains de ses membres, les erreurs et les mensonges qu'elle a commis.

L'ouvrage de C. Valenziani, qui, il nous faut bien le reconnaître, n'est pas tout à fait désintéressé, vient appuyer ces assertions du distingué ambassadeur. Ecrit avec une froide lucidité, il démonte le mécanisme créé par Wilson, il en étudie le fonctionnement, met en lumière ses lacunes, ses imperfections et son impuissance en face de problèmes aussi délicats que la solution des conflits internationaux, la sécurité collective, le désarmement, le contrôle des mandats, la protection des minorités... Ses critiques s'adressent au principe même de l'organisation juridique de la communauté internationale et, parallèlement, à l'application qui en a été faite de nos jours. A l'en croire, la S. D. N. aurait été, avant tout et même exclusivement, un instrument de stabilisation destiné à maintenir le *statu quo*, et auquel les puissances possédantes, donc conservatrices, auraient été impardonnables de ne pas adhérer. Mais depuis les affaires de Mandchourie, du Chaco et d'Abyssinie, la S. D. N. est devenue visiblement incapable de remplir cette mission, la seule pour laquelle elle fut destinée et préparée. Ceci modifie donc entièrement les données du problème ; et les puissances conservatrices devront chercher et employer d'autres moyens que la S. D. N. pour assurer le *statu quo* jugé vital par elles et pour elles.

Nous n'avons pas à prendre parti dans le débat. Mais nous ne croyons pas non plus qu'il faille condamner l'idée qui a présidé à la fondation de l'institution elle-même. Dès le temps de la guerre, le pape Benoît XV énonçait les principes : « Pour établir une paix juste et durable, le point fondamental doit être qu'à la force matérielle des armes soit substituée la force du droit. Les moyens sont la diminution simultanée et réciproque des armements, l'institution de l'arbitrage obligatoire, avec des sanctions à déterminer contre l'Etat récalcitrant, la vraie liberté et communauté des mers. » Après la fondation de la S. D. N., le même Pape écrivit : « Aux nations unies dans une ligue fondée sur la foi chrétienne, l'Eglise sera fidèle à prêter un concours actif et empressé, pour toutes les entreprises inspirées par la justice et la charité. » Parlant du pacte de Locarno, Pie XI a déclaré que des conventions de ce genre constituent « de sérieux progrès dans les voies de la pacification, voies que le vicaire du Christ Jésus, en tant que père commun de tous et s'adressant à tous, ne cessait et ne cesse en toute occasion d'exhorter à prendre. »

Au lendemain de l'affreuse mêlée qui coûta des millions de vies humaines et couvrit l'Europe de ruines, le principe de la Société des Nations répondait aux aspirations les plus généreuses du cœur humain, et l'on était en droit d'espérer qu'après toutes les douloureuses épreuves vécues, les peuples, pris dans leur ensemble, en étaient réellement arrivés à un stade de maturité politique où l'élémentaire souci de la solidarité de toutes les nations devant l'angoissant problème de vivre et de prospérer, devait prévaloir sur les rivalités entretenues par des siècles et des siècles de guerre. Dans un monde où, par l'interdépendance absolue des intérêts et des conditions d'existence, la coopération dans le cadre de l'égalité des droits était devenue une nécessité impérieuse pour l'activité politique, financière, économique et sociale de tous les peuples, où aucun d'eux, si puissant qu'il soit, ne peut vivre replié sur lui-même, la Société des Nations apparaissait comme un organisme indispensable.

D'où vient que, moins de vingt ans après sa fondation, cette institution ait perdu le plus clair de son influence et de son autorité ? D'abord d'une erreur à l'origine, quand on a voulu lui donner un caractère d'universalité qui supposait que les mêmes principes valent pour tous les continents, pour toutes les races, si inégalement évoluées qu'elles soient, pour toutes les communautés, quelles que puissent être les différences et les oppositions de culture, de sensibilité et de mentalité qui existent entre elles. Il y eut ensuite l'Europe avec ses nationalismes exaspérés ; les Amériques avec leurs conceptions propres à des peuples jeunes, dégagés des traditions séculaires qui commandent toutes les activités de ce côté-ci de l'Atlantique ; le réveil prodigieux de l'immense monde jaune... Mais la cause immédiate de l'affaiblissement continu de la S. D. N. n'est pas là. Il faut la chercher dans la peur des responsabilités dont n'ont cessé de faire preuve ceux qui assumaient la direction de la politique de Genève et de qui dépendait, en fin de compte, la transposition dans les actes des principes inscrits dans le Pacte. Le premier coup, le plus dur de tous, a été porté à l'institution internationale, à la fondation de laquelle le Président Wilson prit la part la plus importante, par le Congrès américain qui refusa de ratifier le traité de Versailles précisément parce qu'il ne voulait pas que les Etats-Unis pussent être liés dans l'avenir par les dispositions générales du Covenant. De ce fait, la S. D. N. s'est trouvée paralysée dans ses meilleurs efforts. Elle a échoué dans sa tâche capitale, qui était d'organiser la limitation et la réduction des armements, car on ne peut concevoir ni désarmement ni sécurité col-

lective dans le cadre universel, sans le secours actif et permanent des Etats-Unis. Elle a échoué dans ses efforts visant à rétablir un certain équilibre financier et économique dans le monde, parce que l'Amérique a refusé de s'y associer à l'heure la plus douloureuse de la crise générale. L'Europe, abandonnée à elle-même, est partie à la dérive, et, de défaillance en défaillance, d'abdication en abdication, elle en est arrivée bientôt à sacrifier l'essentiel de ce qui avait été acquis par la victoire du droit en conclusion de la guerre de 1914-1918.

La S. D. N. devait inévitablement subir le contrecoup de tant de fautes accumulées. Elle n'est pas responsable cependant de la condition quelque peu humiliée et humiliante où on la voit réduite actuellement. Ce sont, pouvons-nous conclure avec M. Roland de Marès, à qui nous empruntons quelques-unes des réflexions qui précèdent (*Mercure de France*, 15 octobre 1937), « ce sont les puissances qui ont laissé se créer la situation à laquelle on se trouve acculé, les puissances dont les hésitations, les atermoiements et le manque de courage politique ont en quelque sorte vidé le Pacte de sa substance, qui, par égoïsme et par crainte d'aliéner une part quelconque de leur liberté de mouvement dans des circonstances déterminées, ont constamment refusé à l'institution internationale de Genève les moyens d'imposer à tous le respect de ses décisions. »

Ajoutons que l'amour de la paix ne s'entretient que dans le respect de la justice, le sentiment de la responsabilité et la crainte des jugements de Dieu. *Nisi Dominus ædificaverit...*

G. SAGEHOMME, S. J. — **Répertoire alphabétique de 9.000 auteurs** *avec 39.000 de leurs ouvrages* (romans et pièces de théâtre) *qualifiés quant à leur valeur morale*. — In-12 oblong de 530 p., 30 f. — **Tournai et Paris, Casterman.**

Le *Répertoire* du P. Sagehomme (pieusement décédé au collège Saint-Michel de Bruxelles, le 14 octobre dernier) est en train de devenir aussi célèbre que les ouvrages de l'abbé Bethleem (*Romans à lire...*, *Pièces de théâtre*, etc.). Disons, pour rendre à chacun son dû, que sans ceux-ci et sans la *Revue des lectures* à qui il emprunte le plus clair de sa documentation, il n'existerait pas lui-même. L'auteur reconnaît d'ailleurs loyalement sa dette.

Plusieurs suppléments étaient venus compléter la 1re édition, dont le succès s'était vite affirmé. Il était temps que l'on procédât à une refonte totale. Celle-ci est mise à jour jusqu'au mois de juillet 1937 inclusivement.

On ne cherchera pas dans ce recueil l'appréciation littéraire d'un ouvrage, ni un jugement sur l'intérêt qu'il présente, ni le conseil d'acheter tel ou tel volume. L'auteur a voulu seulement, grâce à un système très simple de sigles, répondre aux questions suivantes : « Puis-je, *en conscience*, lire ou faire lire ce livre ? Puis-je le donner en lecture à mes enfants, à mes pénitents ? Pour quelles catégories de personnes a-t-il été écrit ? » Avant d'en faire usage, il faudra lire très attentivement l'avant-propos dans lequel l'auteur explique la façon dont il a conçu et réalisé son *Répertoire*.

Les bibliothécaires catholiques, les prêtres, les directeurs d'œuvres ou de maisons chrétiennes d'éducation, les parents, les maîtresses de pensionnat, tous ceux ou celles qui ont à diriger les lectures des autres et qui savent quel mal peut faire une mauvaise lecture, seront heureux d'avoir sous la main ce guide précieux si bien informé, et d'une consultation si aisée, grâce au groupement des noms d'auteurs par ordre alphabétique.

Sans y viser, le P. Sagehomme nous a donné la plus complète peut-être des bibliographies que nous possédions. Dommage qu'il n'ait pas songé à faire figurer, fût-ce en abrégé, la date de publication et l'éditeur de chacun des volumes mentionnés. Son ouvrage eût rendu dix fois plus de services et remplacé à lui seul maints répertoires et catalogues fort onéreux. La recherche d'une référence bibliographique complète exige parfois tant de travail ! Du moins sera-t-il loisible à chacun, suivant ses besoins particuliers, de consteller de références et de renvois de toutes sortes les marges du volume.

Personnellement nous savons gré à l'auteur d'indiquer en note — ce qu'on chercherait vainement ailleurs — le nom authentique de la plupart des « pseudonymes ». Mais nous croyons peu pratique, quoi qu'il en ait pensé, et contraire à tous les principes de la bibliographie internationale, le classement à la lettre D (qui occupe 112 pages) de tous les noms commençant par la particule *de*, *du* ou *d'*.

Quelques remarques pour l'amélioration de la prochaine édition. A Paul Féval (p. 237) ajouter la date de correction, quand elle a eu lieu ; mettre à Fonsegrive (p. 245) un renvoi à Le Querdec, et réciproquement ; mentionner les traductions françaises de Leskov (p. 338) ; donner les sous-titres des *Thibault* de Roger Martin du Gard (p. 366) et mentionner au moins son frère Maurice ; compléter la notice d'Abel Bonnard (p. 58) et celle de plusieurs autres écrivains par la mention de leurs récits de voyage qui sont lus souvent avec plus d'intérêt que leurs romans proprement dits.

Fernand HAYWARD. — **Léon XIII**. — In-8 écu de 336 p., 35 f. — **Paris, Bernard Grasset.**

Biographie substantielle et alerte qui plaira au grand public. Elle fera mieux connaître et apprécier l'un des pontificats les plus remarquables de notre temps. L'auteur — un converti du protestantisme — était préparé à nous la donner par de longs séjours à Rome et par la publication d'une Histoire des Papes et d'un travail sur Le dernier siècle de la Rome pontificale (Payot).

Ces pages, dit le cardinal Baudrillart dans la préface, « présentent un tableau exact, complet, clair, judicieux et fort bien composé de ces vingt-cinq années... où la figure vivante de Léon XIII domine tout et fait l'unité. »

Le récit, à la fois synthétique et chronologique, comprend une dizaine de chapitres.

Un tableau d'ensemble du catholicisme au XIXe siècle sert d'introduction. Suivent des pages très circonstanciées sur le conclave de 1878 et la vie de Joachim Pecci avant le Pontificat. Le chapitre « Léon XIII et l'Italie » expose la situation délicate du Saint-Père vis-à-vis du gouvernement italien et les difficultés et épreuves qui en furent la conséquence. Léon XIII songea même à quitter Rome pour chercher abri en Autriche. Cette intention et les négociations amorcées à cet effet constituent la partie la plus nouvelle du livre. On y revient jusqu'à trois fois (p. 95, 100 et 195). Le chapitre « Léon XIII et la France » met en relief l'attitude de conciliation prise par le Pape et fait une large place à la question du ralliement. Tout le chapitre de l'Allemagne roule sur le Kulturkampf, sa préparation, son développement, son heureux épilogue. L'auteur est plus bref sur les rapports du Pape avec les autres nations.

La question sociale occupe à elle seule un chapitre des plus intéressants ; une analyse consciencieuse des Encycliques fait ressortir la vaste pensée de ce pape qui fut vraiment *lumen in cœlo*.

L'ouvrage s'achève par un tableau de la vie intime et de la physionomie physique, intellectuelle et morale de Léon XIII.

Signalons quelques mots latins reproduits fautivement : *tollerari* (p. 269), *Graves de comuni* (p. 228, 230) ; de même certains noms propres : Koping (p. 15), Vogelsand (p. 207), Ninias (p. 253) ; deux légères inexactitudes : p. 20 : le Concile du Vatican s'est ouvert en 1869 ; p. 247 : Amédée de Savoie n'est que Bienheureux.

Ce sont de tout petits défauts dans un livre dont nous n'avons à dire que du bien.